

ALERTE PRESSE

POUVOIR D'ACHAT : QUAND CHANGER D'ASSURANCE EMPRUNTEUR PEUT FINANCER UN PLEIN D'ESSENCE !

Le **budget des Français est mis à rude épreuve** avec la reprise de l'inflation ces dernières semaines. Les prix des produits essentiels au quotidien des ménages sont en hausse, voire en très forte hausse comme les tarifs de l'énergie et des carburants. Ceux qui détiennent un crédit immobilier peuvent immédiatement **améliorer leur pouvoir d'achat en changeant d'assurance emprunteur**. Les dizaines d'euros économisés par mois leur permettront de financer au moins un plein d'essence.

Fort rebond des prix des carburants

Sur un an à fin septembre, l'Insee chiffre le **taux de l'inflation à 2,2%, après une année 2020 à 0,2%**. L'accélération de l'inflation est due **aux prix des services et surtout à ceux de l'énergie (+14,9%)**. Le tarif réglementé du gaz a atteint un record jamais observé, la plus forte en date du 1er octobre (+12,6%).

3,1 millions de consommateurs sont touchés par ces hausses des tarifs réglementés, l'impact est fort pour ces ménages, surtout qu'ils doivent assumer aussi l'envolée des prix des carburants, qui, elle, concerne tous les usagers de la route, soit 40 millions d'automobilistes (+36 ;4% sur le prix du gazole, 34% sur le prix du sans plomb 95...).

Pour faire face à cela, le gouvernement va verser à toutes les personnes gagnant moins de 2000 euros par mois une **indemnité inflation de 100 €**. 38 millions de français sont concernés par cette mesure.

Qu'ils soient ou non concernés par le coup de pouce de l'État, **les propriétaires peuvent agir de leur côté agir sur leur pouvoir d'achat**. S'ils ont contracté un emprunt immobilier, ils ont l'opportunité de réduire leur dette mensuelle **en changeant d'assurance de prêt**.

Assurance moins chère = un plein d'essence par mois

L'assurance emprunteur n'a jamais autant pesé au sein d'un crédit immobilier : du fait des taux d'emprunt historiquement bas, **son coût dépasse celui des intérêts du crédit**. Depuis 2010, **chacun est libre de choisir une assurance de prêt externe** à celle de sa banque, mais dans les faits celle-ci ne donnera que très rarement ce droit à son client qui souhaite obtenir un crédit immobilier.

Pourquoi ? Parce-que ce **produit assurantiel ultra rentable** (7 milliards d'euros de primes annuelles) compense l'absence de marge faite sur le crédit immobilier à cause de la faiblesse des taux d'emprunt. Résultat, de nombreux emprunteurs paient leur contrat d'assurance de prêt **2 à 4 fois plus cher** que ceux de la concurrence.

Bien heureusement, la législation permet aux propriétaires de **changer d'assurance** quand ils le souhaitent durant la première année (loi Hamon) ou chaque année à date d'anniversaire (Amendement Bourquin).

Cette solution permet aux emprunteurs d'**économiser des milliers d'euros** sur leur crédit immobilier soit en moyenne 50 euros par mois.

*Exemple de Clémence et Aurélien, 35 ans, qui ont emprunté 250 000 euros et changent d'assurance de prêt 4 ans plus tard. Le taux d'assurance passe de 0,30**% avec leur banque à 0,07**% avec une offre concurrente ce qui leur permet d'économiser chaque mois 102 euros... soit presque un plein d'essence par personne.*

Ce cas client très classique est révélateur du **potentiel d'économies mensuelles** que peut réaliser un foyer simplement en changeant la couverture de leur crédit immobilier.

Vers encore davantage d'économies ?

Des députés du groupe AGIR, relativement soucieux de cette baisse importante du pouvoir d'achat des français, ont déposé en septembre 2021 une proposition de loi visant à permettre aux emprunteurs de **pouvoir changer d'assurance de prêt à tout moment**.

Attendre une date d'anniversaire **fait perdre inutilement aux emprunteurs des mois d'économies** et ce dispositif très complet **faciliterait largement les démarches pour changer d'assurance** qui peuvent s'avérer périlleuses notamment à causes des manœuvres dilatoires des banques empêchant leurs clients d'aller au bout. Cette mesure "pouvoir d'achat", vivement soutenu par les différents groupes politiques, devrait, si tout se passe bien, voir le jour en 2022.





Astrid Cousin – Porte Parole Magnolia.fr
Astrid.cousin@magnolia.fr
06 77 99 53 05

A PROPOS DE MAGNOLIA.FR : LE COMPARATEUR D'ASSURANCES

Grâce à son important réseau de banques, courtiers en crédit immobilier, de conseillers en gestion de patrimoine et sa trentaine de prestigieux partenaires (Swiss Life, Spheria, Générali, April, Cardiff, MetLife, AXA, Afi-Esca...), Magnolia.fr offre à ses clients une expertise gratuite dédiée à l'assurance de prêt et à la mutuelle santé. **Leader en assurance de prêt sur internet depuis 15 ans**, Magnolia.fr développe également son expertise en santé en offrant à ses clients le même service via un comparateur ouvert, proposant une dizaine de contrats de complémentaire santé et via son service client d'exception. Aujourd'hui, la société gère plus de 200 000 assurés dont près de 35 000 nouveaux par an. Chaque année, via ses sites marchands BtoB et BtoC, plus de 260.000 demandes de simulation sont traitées par ses 100 experts en assurance. Ils guident les utilisateurs dans leurs choix afin de leur permettre de réaliser d'importantes économies tout en bénéficiant des meilleures garanties.

Pour plus d'informations : <http://www.magnolia.fr>

